

2015001

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

**Séance du Jeudi 29 janvier 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt neuf janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. POMPA Joseph, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice: 15**

**Nombre de conseillers présents : 13**

**Nombre de conseillers absents : 0**

**Ayant donné procuration : 2**

**Etaient présents :** ATTOUFAHI Ahmed, AZZENA Dominique, BALLETT épouse BERCEGOL Julie, BARTOLI Danielle, BENARD Georges, DE PERETTI Della ROCCA Jean-Baptiste, FITTIPALDI épouse VERNET Anne, FURET Jean-Paul, MARCELLESI Martine, MARCON Marina, SALA Alain , SIMONI Joseph.

**Ayant donné procuration :** DE COCKERE-POMPA Florence, GUISEPPI Julie,

*Ont approuvés à l'unanimité la présente délibération.*

**Etaient absents :**

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : SALA Alain*

.../...

**Objet** : Restauration et consultation du clocher de l'église de Figari.

Demande de financements

Le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le diagnostic réalisé par le cabinet d'architecture CA Architectes sur la restauration de l'église de Figari et de son clocher.

Celle-ci construite vraisemblablement à la fin du XVIIIème siècle ne présente pas de désordres majeurs.

En revanche, le clocher souffre d'importants désordres structurels qui menacent sa stabilité, nécessitant une intervention à court terme.

En effet, les rapports produits par la SOCOTEC et un expert judiciaire, préalablement au démarrage de l'étude du cabinet CA Architectes, concluent que l'état de péril n'est pas imminent mais demeure néanmoins latent, d'où la préconisation établit sur le principe de précaution : interdire de sonner les cloches à la volée.

Une première intervention a eu lieu, suite au rapport d'expertise, consistant en la mise en œuvre d'une dalle de béton armé au rez de chaussée de l'édifice.

Si le clocher se trouve aujourd'hui dans un équilibre précaire et provisoire, les désordres ne sont pas pour autant stabilisés.

Ainsi, le cabinet d'architecte CA Architecte préconise une série de travaux décrit en page 70 et 76 de l'étude et dont le résumé est le suivant :

- Consolidation et restauration du clocher	275 000.00 € HT
- Imprévus	13 750.00 € HT
- Honoraires architecte	25 988.00 € HT
- Diagnostic architecte	14 200.00 € HT
- <b>Total opération</b>	<b>328 938.00€ HT</b>
- TVA sur travaux (10%)	28 875.00
- TVA sur honoraires (20%)	8 037.60

---

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux « *sauvegarde et mise en valeur du patrimoine rural* »

« 4.1 Rénovation de bâtiments communaux et le conseil général de la corse du sud. »

Le plan de financement pourrait être le suivant :

№ 2 0 1 5 0 0 1

**Dépenses totales HT : 328 938.00 €**

**Recettes :**

- DETR 40 % soit 131 575 €
- Conseil Général CS 40% soit 131 575 €
- Commune 20% soit 65 788 €


**Le conseil municipal**

Oui l'exposé de son président et après en avoir délibéré

1. Adopte le diagnostic élaboré par le cabinet d'architecture CA Architectes, 10 rue Général Fiorella – 20000 Ajaccio
2. Confirme les préconisations de l'architecte concernant la restauration du clocher
3. Approuve le plan de financement proposé par son Président
4. Sollicite l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un montant de 131 575 € à hauteur de 40% de la dépense subventionnable
5. Sollicite le Département de la Corse du Sud pour un montant de 131 575 € à hauteur de 40% de la dépense subventionnable
6. Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget communal
7. Autorise le maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération y compris les procédures de marché publics à venir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus

Fait à Figari, le 29 janvier 2015

Le Maire,  
Claude A.  


Ont voté pour : 15  
Ont voté contre : 0  
Absentions : 0